ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 71901

Texte de la question

M. Jacques Bascou attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les effets de la réduction du temps de travail hebdomadaire pour les conseillers d'orientation-psychologues et directeurs de CIO. Au 1er janvier 2002, ce temps de travail vient de passer de 39 heures à 35 heures, mais le temps effectivement consacré aux élèves est ainsi porté à un peu plus de 26 heures. En effet, un quart du temps de ces personnels est consacré aux tâches de documentation personnelle et de perfectionnement individuel requises par leurs missions (circulaire du 7 février 1969). Sans créations suffisantes de postes pour tenir compte des spécificités de ces métiers, une baisse du service rendu aux élèves est à craindre, compte tenu d'un niveau de prise en charge déjà important. A Narbonne par exemple un conseiller d'orientation-psychologue pour 1 430 élèves. Il lui demande quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour compenser la mise en place de cette réduction du temps de travail.

Données clés

Auteur : M. Jacques Bascou
Circonscription : Aude (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 71901
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 237